

Nous sommes heureux de vous accueillir.
Pour que chacun passe un agréable séjour,
et que le lotissement reste un lieu de vie paisible,
merci de respecter ces quelques règles simples.



BRUIT

Respectons
la tranquillité
de tous

- Veillez à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.
- Les nuisances sonores (musique, fêtes, cris) sont interdites **entre 22h et 8h.**
- Les travaux bruyants (bricolage, jardinage avec outils motorisés, etc...) sont autorisés aux horaires suivants :
 - Du lundi au vendredi : de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
 - Le samedi : de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
 - Le dimanche : de **10h à 12h**
- Les dimanches et jours fériés, merci de limiter au maximum les nuisances sonores.



STATIONNEMENT

Pour la sécurité
et la bonne circulation
de tous

- Le stationnement est autorisé uniquement sur les emplacements prévus à cet effet : dans votre propriété ou bien sur les places de parking matérialisées.
- Le stationnement sur les trottoirs, les espaces verts et les voies de circulation est interdit.
- Ne pas gêner l'accès aux propriétés voisines, aux poubelles et aux véhicules de secours.
- La vitesse est limitée à **30 km/h** dans tout le lotissement. Merci de respecter cette limitation pour la sécurité de tous.



DECHETS

Gardons notre
lotissement propre
et agréable

- Utilisez les bacs prévus pour les ordures ménagères et le tri sélectif.
- Sortir les bacs la veille au soir du jour de collecte et les rentrer dès que possible après la collecte.
- Le verre doit être déposé dans les conteneurs à verre prévus à cet effet (hors du lotissement).
- Ne jetez pas de mégots, papiers ou déchets dans les espaces verts ou sur la voie publique.



DEJECTIONS CANINES

Soyons tous
responsables

- Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leurs chiens, par tout moyen approprié (sachet, pelle...)



**En respectant ces règles, vous contribuez à la qualité de vie de tous
et à la préservation de notre cadre privilégié.**

